



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat
3, boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex

**Délégation Académique aux
Relations Européennes,
Internationales et à la
Coopération
DAREIC**

**Dossier suivi par :
Chantal Chabbal**

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

A	IA		Gds. Etab. Sup.
I	Inspections	I	IUFM
	CTCM		CROUS
I	CD-CS		CRDP
A	Lycées		DRONISEP
A	Collèges	I	CIO
A	LP		SIEC
A	LT-LGT		INSHEA
A	LG		CNED
A	LPO	A	Etab. Privés
A	EREA		INEP
	MELH		UNSS
	CIEP		APE
A	ERPD		DDJS
	CREPS		CNEFEI
	DRGIS		CNEFASES
	Universités		INJEP
	IUT		Représentants des Personnels
Autres :			

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié
 Reconduit

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.
Annexe 4 p.
Total 6 p.



Versailles, le 23 août 2017

Le Recteur de l'académie de Versailles
Chancelier des Universités

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissements publics et privés sous
contrat

Mesdames et messieurs les Inspecteurs de
l'Education Nationale du 1^{er} degré

Mesdames et messieurs les Directeurs
d'écoles élémentaires publiques et privées
sous contrat

s/c Madame et messieurs les Directeurs
Académiques des Services de l'Education
Nationale

Objet : Ouverture européenne et internationale des établissements scolaires des 1^{er} et 2nd degrés, avec ou sans mobilité d'élèves : Modalités d'actions

La présente circulaire constitue **un appel à projets unique pour l'année scolaire 2017-2018** afin de répondre en amont aux demandes en termes de cofinancement de la mobilité des élèves dans le cadre des **axes prioritaires du projet stratégique Versailles 2020**.

Pour rappel, l'axe 2 « **Apprendre et agir dans le monde du 21^{ème} siècle** » inclut l'**objectif 2 « Promouvoir l'expérience de la mobilité comme valeur éducative »** et se décline en deux actions :

- « **Proposer à chaque élève une expérience de mobilité encadrée et accompagnée** »
- « **Développer les partenariats internationaux** ».

A partir de ces éléments stratégiques de l'académie, tous les acteurs doivent se mobiliser afin de démultiplier les mobilités, qu'elles soient virtuelles, individuelles ou collectives, d'élèves ou de personnels :

- Ancrer l'ouverture internationale dans la pratique des établissements pour offrir à chaque élève une occasion de mobilité (réelle ou virtuelle)
- S'appuyer sur un réseau d'enseignants référents à l'Europe et à l'International (ERAEI) dans chacun des établissements du second degré de l'académie (cf. circulaire DAREIC annuelle)
- Décliner les valeurs de l'école : équité, cohésion sociale et citoyenneté dans un contexte d'ouverture et de mobilité internationales.



2/2

La Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération du Rectorat de Versailles apporte son soutien à la mobilité virtuelle et physique des élèves pour le montage de projets, l'attribution de subventions, l'élaboration des candidatures des établissements à un financement franco-allemand, franco-britannique ou européen via l'Agence Erasmus+ France Education et Formation.

Pour la mobilité physique, il convient de prendre l'attache à la DAREIC de :

- Mme Chabbal (chantal.chabbal@ac-versailles.fr) : Subventions académiques dans le cadre des priorités de la DAREIC, subventions OFAJ pour échanges de classes, coopération franco-allemande (OFAJ), coopération franco-espagnole ;
- Mme Cabanes (marie-agnes.cabanes@ac-versailles.fr) : Erasmus+ mobilité de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur (BTS) ;
- Mme Moquin (michelle.moquin@ac-versailles.fr ou centre-ressources-europe@ac-versailles.fr) : Erasmus+ mobilité et partenariats de l'enseignement de la formation professionnelle, programme franco-allemand du SFA ;
- M. Dugardin (laurent.dugardin@ac-versailles.fr) pour toute autre demande.

Avant tout déplacement à l'étranger, les chefs d'établissement doivent impérativement tenir compte des recommandations de sécurité sur le pays de destination en consultant le **site Internet du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères** http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html. En outre, ils inscrivent tout déplacement d'élèves et des personnels à l'étranger sur le site « Ariane » mis à leur disposition par le **MEAE** selon les modalités décrites, via le lien indiqué en annexe. **Le courriel de confirmation de la déclaration de voyage généré après l'inscription doit être adressé à la DAREIC, chargée d'informer le poste diplomatique. Cette démarche ne se substitue pas aux modalités de déclaration de voyage fixées par l'académie.**

Pour rappel, et pour tout autre demande d'information sur la mobilité virtuelle, il convient de prendre l'attache au Canopé de :

- Mme Blandine Boureau (blandise.boureau@reseau-canope.fr) correspondante académique eTwinning.

La consultation du site académique <http://www.ac-versailles.fr/pid35566/europe-international.html> est vivement recommandée pour tout porteur d'un projet d'ouverture internationale.

Toute action de mobilité doit faire l'objet d'une assurance annulation de voyage.

Daniel FILAIRE